

AVIS DE PUBLICITÉ
MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt de personnes privées, qui ont fait une proposition d'occupation des emplacements du domaine public, situé dans le marché couvert de Saint-Gilles, pour les activités suivantes : snacking, fleuriste, vente de fruits et légumes.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a fait une demande.

Publié le	02 décembre 2024
Date limite de remise des propositions	18 décembre 2024 à 15h00 Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation de domaine public pour les activités de : <ul style="list-style-type: none"> - 1.Fruits et légumes ; - 2.Snacking ; - 3.Fleuriste.
Lieu	Marché couvert de Saint Gilles les Bains, place Paul Julius Bénard. 

Caractéristiques essentielles Redevance minimum (R.M)	Superficie maximale par emplacement ou box: <ul style="list-style-type: none"> - N°1 - box -20m² -(R.M 155€) - N°2 - box -20m²-(R.M 155€) - N°3 - box -20m²-(R.M 155€)
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire avec prise d'effet à compter de sa date de signature pour une durée de 3 ans, sans possibilité de reconduction tacite.
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus.</p> <p>Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les pièces du candidat : K-bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, copie attestation d'hygiène, - Descriptif de l'activité envisagée - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité - Proposition de redevance domaniale <p>Les propositions seront analysées au regard de critères, non hiérarchisés, suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (<i>prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation</i>) : 40 % 2. Qualité du projet : <i>qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel</i> : 30% 3. Proposition financière du candidat : 30 %
Dépôt de propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE (Merci de préciser) » contre récépissé ou envoyé par pli postal, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint Paul <i>Direction Valorisation Économique et Touristique Service Évènementiels économiques et Marchés CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</i></p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul <i>Direction de la Valorisation Économique et Touristique Service Évènementiels économiques et Marchés Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex Tél : 0262 45 90 69. Courriel :maire@mairie-saintpaul.fr</i></p>

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX